



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais de cure

Question écrite n° 32639

Texte de la question

M. Jean-Pierre Foucher attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conséquences de la mesure proposée par la CNAM de réduire de 40 % les dépenses thermales, soit de 500 millions de francs. L'efficacité des cures sur la santé des personnes âgées notamment, est depuis longtemps éprouvée et les frais de consultation et d'hospitalisation étant alors réduits, des économies sont dégagées pour l'assurance maladie. Un rapport d'origine parlementaire a démontré que le montant du forfait d'une cure thermale de trois semaines équivaut à celui d'une journée d'hospitalisation. Par ailleurs, l'activité thermale génère à elle seule plus de 120 000 emplois sur le territoire français. Il lui demande quelle suite elle entend donner aux propositions de la CNAM afin de répondre aux préoccupations des personnels concernés et des curistes, et en particulier des personnes âgées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Foucher](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (12^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32639

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1999, page 4237